



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 02 Mars 2026

Pôle Ressources Prospectives
Évaluation et ModernisationDomaine de compétence :
3.2 - Aliénations

Le Lundi Deux Mars deux mille vingt six à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
16/02/2026

Membres présents : 23

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 06/03/2026

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet : Vente sous pli cacheté au plus offrant, d'un bien immobilier, à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel, relevant du domaine privé communal

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de vente sous pli cacheté au plus offrant, d'un bien immobilier, à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel, relevant du domaine privé communal

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération n°7 du Conseil municipal du 16 décembre 2024 portant vente par adjudication d'un bien immobilier, à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel, relevant du domaine privé communal

VU l'avis du service des Domaines, en date du 19 novembre 2024 (annexé à la présente délibération), portant estimation de la valeur vénale de l'immeuble à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel, enregistrée au cadastre sous le numéro AB 220, à hauteur de 86 000,00 € HT (quatre-vingt-six mille euros Hors Taxes) ;

VU le cahier des charges relatif à la vente sous pli cacheté au plus offrant d'un bien immobilier, à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel, relevant du domaine privé communal, tel que présenté aux membres du Conseil municipal (annexé à la présente délibération).

CONSIDERANT que par délibération n°7 du Conseil municipal du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal avait autorisé la mise en vente bien immobilier, à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel, par voie d'adjudication notariale établie sur une mise à prix de 130 000,00 (cent trente mille) euros ;

CONSIDERANT que la séance d'adjudication notariale, tenue le 11 juillet 2025, n'a pas permis de conclure la vente, faute d'enchérisseur ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la commune commande aujourd'hui encore de céder ce bien le plus rapidement possible afin d'éviter à entreprendre des travaux onéreux ne répondant à aucun motif d'intérêt général,

CONSIDERANT que pour mener à bien l'aliénation de ce patrimoine communal, il est proposé de procéder à une cession par voie de vente sous pli cacheté au plus offrant, cette procédure permettant de maintenir une mise en concurrence transparente tout en offrant plus de souplesse que l'adjudication.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Constater** l'échec de la procédure d'adjudication notariale précédemment engagée pour la vente de l'immeuble sis 17 rue de Rosamel ;
- **Décider** la mise en vente du bien immobilier susmentionné selon la procédure d'appel d'offres sous plis cachetés au plus offrant ;
- **D'approuver** les termes du cahier des charges relatif à la vente sous pli cacheté au plus offrant d'un bien immobilier, à usage d'habitation, sis 17 rue de Rosamel ;
- **D'approuver** la mise à prix de 86 000,00 € (quatre-vingt-six mille euros) ;
- **De préciser** que la collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente si aucune offre n'atteint le prix de réserve ou si les garanties financières des candidats sont jugées insuffisantes ;
- **De préciser** que **les frais d'acte**, d'enregistrement et de publicité foncière seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité, à organiser les visites, à réceptionner les offres et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **De préciser** qu'une nouvelle délibération sera prise à l'issue de la procédure pour désigner l'attributaire final et autoriser la signature de l'acte de vente.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 06 Mars 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

